



Service de Presse

DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE

141, avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14

Tel : 04 40 52 84 70 Fax : 01 40 52 84 71

Communiqué

CONTRE LE RACISME, LA XENOPHOBIE ET LES DISCRIMINATIONS

Le 21 mars, journée internationale contre le racisme, doit, selon la cgt FORCE OUVRIERE, exprimer une détermination de tous les jours à lutter contre toute forme ou expression de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination.

Pour la cgt FO le respect effectif des principes républicains et de laïcité, garants de l'égalité de droits, sont un élément essentiel de cette lutte.

Cela exige la mise en œuvre de politiques économiques au service du progrès social, au contraire de la soumission des droits aux nécessités et contraintes économiques.

Le chômage de masse, la précarité, les inégalités et la pauvreté demeurent en effet le terreau dont se nourrissent les discours et slogans racistes et xénophobes. Dans ce contexte, FO met en garde en particulier contre le risque de stigmatisation accrue, directe ou implicite, des travailleurs immigrés, qu'alimente le comportement d'entreprises soumises aux impératifs financiers (délocalisations d'emplois ou exploitation de main d'œuvre immigrée au moindre coût).

FO s'inquiète ainsi des politiques envisagées ou décidées, tant au plan national qu'au plan européen et international, dites d'immigration économique. Elles tendent en effet à réduire les travailleurs à leur seule valeur ou non valeur économique, parallèlement à la restriction de droits tels que celui de vivre en famille ou d'aspirer à un travail décent, alors que dans le même temps prime la liberté de circulation sans contrainte pour les capitaux, les entreprises et les marchandises.

FO rappelle que la Convention 97 de l'OIT ratifiée par la France, demande aux Etats de « prendre toutes mesures appropriées contre la propagande trompeuse concernant l'émigration et l'immigration ».

Pour FO la priorité doit être donnée à l'instruction publique, au droit à un travail librement choisi, à un vrai salaire et à la protection sociale. Cela exige le respect des libertés syndicales et de négociation collective telles que définies par les normes fondamentales de l'OIT. Cela demande également la mise en œuvre de politiques de coopération et de réglementation des économies.

Enfin, FO entend également réaffirmer son total désaccord avec l'introduction de statistiques ethniques et tests ADN. Réduire chaque individu à son appartenance ethnique, ou à son apparence physique, conduit inévitablement à la réduction ou à la suppression des libertés individuelles et va à l'encontre de l'universalité des Droits de l'Homme dont sont encore trop souvent privés les travailleurs et les populations à travers le monde.

Paris, le 20 mars 2008

Contact : Yves VEYRIER – 01 40 52 83 30